
Sécurité sociale : Oui à la suppression du régime étudiant... mais pour un rattachement au régime général !

Cela fait plusieurs années maintenant que nous demandons nous aussi la suppression du régime étudiant de sécurité sociale, mais cela non pour un rattachement à la sécurité sociale de nos parents - comme cela est proposé -, mais pour **un rattachement au régime général**, avec **suppression des mutuelles étudiantes**, et pour un service public de santé de qualité et accessible à tou-te-s !

Le 17 juin 2014, une sénatrice a déposé une proposition de loi visant à supprimer le régime étudiant de sécurité sociale. Ce régime n'est, aujourd'hui, pas géré directement par l'Assurance Maladie mais "délégué" à des "mutuelles étudiantes".

Ces "mutuelles", qui cumulent en parallèle des activités commerciales de "complémentaires santé", fournissent une qualité de service très inférieure à celle de la CPAM. En France, **1 étudiant sur 4 renonce à des soins** selon la dernière enquête de l'Observatoire de la Vie Étudiante. Les retards dans l'envoi des cartes vitales, les non-réponses aux téléphones et les files d'attente interminables dans les agences des mutuelles étudiantes n'y sont pas pour rien. De plus, avec 46% des étudiant-e-s qui se salarient pendant l'année universitaire, beaucoup payent une double affiliation au régime général de sécurité sociale et au régime étudiant.

Ce 3 juillet, la Mutuelle des Etudiants (LMDE) a été mise sous administration provisoire par son Autorité de Contrôle en raison de sa mauvaise gestion financière. Le 16 juin, l'UFC-Que Choisir révélait la présence d'emplois fictifs à la LMDE dont aurait bénéficié l'actuelle Secrétaire d'Etat, Laurence Rossignol. Les scandales s'accumulent pour un "régime étudiant" à bout de souffle, incapable de garantir et d'améliorer notre accès aux soins.

Mais si cette proposition de loi propose d'en finir avec ce régime, ce à quoi se refuse le gouvernement du fait de ses liens avec la LMDE et l'Unef, elle reste insatisfaisante et même dangereuse. D'abord parce qu'elle arrive dans un contexte de politiques d'austérité : **or notre objectif n'est pas que la protection sociale des étudiants coûte moins cher, mais qu'elle soit plus efficace**. De plus cette proposition n'aborde pas la question des "complémentaires santé" qui sont très coûteuses pour les étudiant-e-s.

Mais c'est surtout la solution proposée aux étudiant-e-s qui est problématique : en

effet, selon cette proposition de loi, nous serions renvoyé-e-s à une situation de "fils ou filles de..." en étant rattaché-e-s à la sécurité sociale de nos parents alors que nous sommes, pour la plupart, des majeur-e-s. Cette solution poserait ainsi de nombreux problèmes aux étudiant-e-s en rupture familiale et, plus largement, à tou-te-s les étudiant-e-s vivant indépendamment de leurs parents (notamment fiscalement).

C'est pourquoi **l'intégration des étudiant-e-s au régime général de la sécurité sociale, avec intégration des personnels du RESS et de représentant-e-s étudiant-e-s au sein de l'Assurance Maladie nous semble être la meilleure solution pour améliorer l'accès aux soins des étudiant-e-s.** Cette revendication sera d'ailleurs l'un des axes principaux de notre campagne de rentrée 2014.

Solidaires étudiant-e-s, syndicats de luttés
Porte-parolat: 06.86.80.24.45
<http://www.solidaires-etudiant-e-s.org/>
contact@solidaires-etudiant-e-s.org